

La Communauté de Communes du Pays de Sées

Historique

Compétences et réalisations

1996 - Le 23 décembre 1996, cinq communes (Aunou-sur-Orne, Macé, Neauphe-sous-Essai, Neuville-près-Sées et Sées) ont choisi de se rassembler pour créer la **Communauté de Communes du Pays de Sées** grâce à laquelle elles ont pu fédérer leurs actions de développement rural et urbain en mobilisant des moyens financiers et humains les plus importants possibles.

2002 - En Janvier 2002, répondant à une volonté partagée de créer dans le canton une Communauté de Communes unique, forte et efficace, les communes de la CdC du Pays d'Écouves (Belfonds, Le Bouillon, La Chapelle-près-Sées, La Ferrière-Béchet, Tanville, Saint-Hilaire-la-Gérard et Saint-Gervais-du-Perron) adhèrent à la CdC du Pays de Sées, réunissant ainsi toutes les communes du canton, Chailloué excepté.

La Communauté de Communes réunit donc 12 communes, qui représentent 7 254 habitants.

La Communauté de Communes du Pays de Sées a choisi d'exercer non seulement les compétences obligatoires qui lui reviennent, à savoir l'aménagement de l'espace et le développement économique, mais elle a décidé de prendre en charge également un grand nombre de **compétences facultatives** afin de remplir au mieux son rôle de structure de projet et de développement local.

A sa création, la Communauté de Communes assurait donc les compétences suivantes :

Aménagement de l'espace	Actions de développement économique
Politique du logement et du cadre de vie	Protection et mise en valeur de l'environnement
Voirie (Investissement)	Construction d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
Enseignement (Fonctionnement)	Politique sociale, dont création de halte-garderie (2003)
Secours et incendie	Solidarité intercommunale
Schéma communautaire ou inter-communautaire des sentiers de randonnées	

2005 - Le 19 juillet 2005, la Communauté de Communes du Pays de Sées et le Conseil Général de l'Orne s'associent pour créer Le **Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Promotion du Parc d'Activités du Pays de Sées** dont l'objet est la réalisation d'une zone d'activités au carrefour autoroutier entre l'A28 et la future A88.

2007 - Au 1^{er} janvier 2007, dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire, les compétences **Voirie et Enseignement** sont transférées en totalité à la Communauté de Communes. Celle-ci est depuis lors compétente, d'une part, pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie sur tout son territoire (cela comprend notamment l'entretien des voies communales (hors chemins ruraux), l'entretien des espaces verts liés à ces voies, le balayage des rues, l'éclairage public, la signalisation verticale et horizontale, le mobilier urbain, les réseaux d'eau pluviale...) et d'autre part, pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les écoles publiques (maternelles et primaires) du territoire, entretien des bâtiments compris.

2009 - Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est intégré à la Communauté de Communes.

En décembre, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) est créée pour œuvrer à l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics et du cadre bâti. Elle a, depuis, réalisé une étude sur l'accessibilité des lieux publics dans chaque commune.

2010 - La Communauté de Communes étend sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » à l'étude, l'entretien et la restauration des cours d'eau ainsi qu'à la lutte contre les inondations.

Ainsi donc La Communauté de Communes du Pays de Sées est intéressée par toutes les actions de développement économique concernant l'ensemble du territoire communautaire, notamment celles visant à favoriser le maintien, l'extension et l'accueil d'activités agricoles, artisanales, industrielles et commerciales, et toute action visant à assurer la promotion et l'animation économique dans son territoire.

Cette action passe également par un soutien à l'activité économique, par le biais d'aides directes ou indirectes : aide financière pour les artisans et commerçants souhaitant rénover leur façade et leur vitrine, politique fiscale avantageuse pour les créateurs ou repreneurs d'entreprises, ateliers relais ...

La Communauté de Communes intervient également par le biais d'aides financières qu'elle verse à des **associations** qui animent le Pays de Sées tout au long de l'année (CAAC, Comice Loutreuil, Foire aux Dindes, Art et Cathédrale...)

L'aménagement du territoire passe aussi par **la création et l'aménagement de la voirie et des espaces publics :**

Aménagements de bourg ou d'entrée de bourg : Saint Hilaire la Gérard, Aunou-sur-Orne, Neauphe-sous-Essai, Macé ...

Aménagement des rues de Sées : Place du Général de Gaulle et rues adjacentes, rue de la République, rue du 11 Novembre, Place de la 2ème DB, rue Saint-Martin, etc...

Effacement des réseaux et éclairage public : dans les communes de la CdC.

La Communauté de Communes est également compétente pour **la création, l'entretien et le fonctionnement de toutes nouvelles constructions à vocation culturelle, sportive, touristique et de loisirs.**

Elle est ainsi à l'origine de la salle communautaire à Aunou-sur-Orne et de terrains multisports à Tanville et Saint Gervais du Perron.

Dans le cadre de sa compétence **Protection et mise en valeur de l'environnement**, la Communauté de Communes a mis en place depuis 2005 un partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Mortrée, afin dans un premier temps de réaliser une étude sur les bassins versants de la Thouanne et de la Sennevière, et, dans un deuxième temps, de mettre en œuvre les préconisations de cette étude, par le biais du recrutement d'un technicien de rivière et la mise en œuvre des travaux nécessaires ; ces travaux sont en cours.

Le projet phare de la Communauté de Communes est bien sûr le Parc d'Activités du Pays de Sées, en collaboration avec le Conseil Général de l'Orne, puisque 55% des investissements sont portés par la CdC et 45% par le Conseil Général. Le contexte économique était porteur au moment de sa création (2005) ; il l'est moins aujourd'hui, mais cette réserve foncière située idéalement au carrefour de deux autoroutes a un avenir assuré dès que l'activité économique reprendra. La zone étant aménagée, la Communauté de communes pourra apporter une réponse quasi immédiate aux demandes des investisseurs. Deux entreprises sont installées à ce jour, et plusieurs contacts ont été pris.